

# Plan stratégique de l'OCRI

Exercices 2025-2027



**OCRI · CIRO**

Organisme canadien  
de réglementation  
des investissements

Canadian Investment  
Regulatory  
Organization

## Table des matières

4 À propos de l'OCRI

6 Introduction de l'OCRI

8 Notre vision, notre mission et nos valeurs

10 Réglementation, intégration et stratégie

12 La voie vers notre plan stratégique

14 Consultations

15 Consultation interne

15 Consultation externe – questions

16 Portée

17 Priorités des ACVM

18 Thèmes

20 Plan stratégique de l'OCRI

22 Objectifs stratégiques

23 Intégration

24 Évolution de la réglementation

27 Accès aux conseils

29 Recherche, sensibilisation et protection des investisseurs

31 Inscription et compétences

34 Réglementation des marchés

36 Initiatives de transformation

## À propos de l'OCRI

**Créé en 2023, l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) est l'organisme d'autoréglementation pancanadien qui surveille les courtiers en placement (CP) et les courtiers en épargne collective (CEC) ainsi que les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au Canada.**

L'OCRI a été créé par la fusion de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM). Nous poursuivons une longue tradition d'autoréglementation dans le secteur des valeurs mobilières et des placements, tradition qui a débuté en 1916 avec la création de la Section des courtiers en obligations de la Chambre de commerce (Board of Trade) de Toronto.

L'OCRI joue un rôle unique au sein du système financier canadien puisqu'il est un organisme d'autoréglementation plutôt qu'une autorité de réglementation établie par la loi, et en raison de sa structure de surveillance distribuée découlant des décisions de reconnaissance de chacune des autorités en valeurs mobilières provinciales et territoriales. Nous sommes responsables envers les autorités de chaque

province et territoire et travaillons avec chacune d'elles ainsi qu'avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour améliorer le système dans son ensemble.

De plus, l'OCRI entretient des liens étroits avec d'autres organismes de réglementation et organismes gouvernementaux, comme les organismes de réglementation provinciaux du secteur de l'assurance et les conseils d'assurance, avec d'autres organismes d'autoréglementation, comme la Chambre de la sécurité financière, et avec des organismes fédéraux, comme la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières, la Société d'assurance-dépôts du Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

# Introduction de l'OCRI

**Nous sommes fiers de vous présenter le tout premier plan stratégique de l'OCRI. Celui-ci fixe des objectifs ambitieux pour réaliser la promesse de fusion des organismes qui ont précédé l'OCRI et ainsi poursuivre notre objectif à long terme qui consiste à servir l'intérêt public en transformant notre modèle de réglementation au profit des investisseurs, de nos sociétés membres et du système financier dans son ensemble.**

Tous ensemble, nous cherchons à améliorer les éléments du système canadien des marchés financiers que nous soutenons en nous efforçant de combler les lacunes dans la réglementation, de réduire les chevauchements et les doublons, et de simplifier un modèle souvent inutilement complexe.

Pendant des années avant la création de l'OCRI, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, on s'est inquiété du fait que le système alors en place, composé de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, qui formaient deux organismes d'autorégulation (OAR) parallèles, n'était pas assez efficace, qu'il maintenait des cloisonnements réglementaires qui nuisaient à l'efficacité du secteur et, surtout, qu'il empêchait les Canadiens d'obtenir les services et les conseils financiers qu'ils voulaient et dont ils avaient besoin.

Bien entendu, chaque personne et chaque organisme ayant participé à notre regroupement avait, et a toujours, ses propres points de vue et attentes à l'égard des principaux éléments de ce problème et, par conséquent, des éléments auxquels il fallait s'attaquer en premier. De même, alors qu'on réfléchissait à la manière d'améliorer le modèle de réglementation, plusieurs éléments, allant des améliorations courantes et progressives aux changements structurels importants, ont été proposés et sont attendus par une partie ou l'ensemble de nos parties prenantes et partenaires.

On trouve la même combinaison d'objectifs et d'attentes au sein de l'OCRI et de notre personnel, de la direction et du conseil d'administration. On la trouve aussi parmi nos collègues et partenaires des autorités en valeurs mobilières provinciales et territoriales qui forment ensemble les ACVM et dont nous tirons nos pouvoirs.

Le défi du processus de planification stratégique consistait alors à concilier cette longue liste de promesses, d'objectifs et d'aspirations avec la réalité des ressources limitées et des obligations particulières liées à l'exécution de nos obligations réglementaires courantes.

Dans le cadre de notre processus de planification interne, nous nous sommes rendu compte de ce qui suit :



L'amélioration continue de la réglementation était, et demeure, tout aussi importante que la réalisation d'objectifs stratégiques importants comme la fusion;



Notre objectif stratégique le plus pressant est de réaliser la promesse de la fusion, conformément aux priorités des ACVM, grâce à une intégration réussie qui jettera les bases culturelles, réglementaires et technologiques de nos progrès futurs;



Les étapes vers les transformations profondes auxquelles nous aspirons doivent d'abord apporter une valeur ajoutée en elles-mêmes et, ce faisant, appuyer l'objectif de transformation final.

Le plan stratégique ne doit donc pas être lu isolément, mais plutôt en parallèle avec les priorités pour l'exercice 2024-2025 qui l'accompagnent. Ensemble, ils expliquent ce que nous voulons accomplir, pourquoi nous voulons le faire et comment nous allons y arriver. Le présent rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2027.

Enfin, il convient de réitérer notre rôle d'organisme d'autorégulation qui agit dans l'intérêt public. Cela signifie que nous travaillons de concert avec le secteur que nous réglementons, avec les marchés que nous surveillons, avec nos partenaires des ACVM et, surtout, avec les Canadiens dont nous protégeons l'avenir financier.

Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous au cours des mois et des années à venir.

# Notre vision, notre mission et nos valeurs

L'élaboration de la vision, de la mission et des valeurs de l'OCRI a été un processus consultatif et collaboratif. Nous avons ainsi interrogé nos parties prenantes pour connaître leur point de vue sur ce que devrait représenter l'OCRI, et l'équipe de direction a participé à des séances de discussion pour donner son avis sur ce que devraient être la vision, la mission et les valeurs de l'organisme.



Les thèmes qui ont émergé du processus de consultation incluent la nécessité pour l'OCRI :

d'être une autorité et un chef de file en matière de réglementation du secteur des placements et de surveillance des marchés financiers;

d'être actif, d'agir rapidement et d'éliminer les lourdeurs administratives;

de rechercher l'efficacité réglementaire;

d'être perçu comme un moteur d'innovation;

de sensibiliser les investisseurs et le public à l'existence de l'OCRI.

Les valeurs de l'OCRI ont été communiquées aux employés dans le cadre de groupes de discussion afin d'obtenir leurs commentaires et de comprendre comment ces valeurs peuvent être véhiculées au quotidien dans nos vies professionnelles.

## Notre vision

**Être un organisme de réglementation agile et digne de confiance**

qui aide le secteur des placements à faire ce qui est juste pour les investisseurs sur le plan financier.

## Notre mission

Favoriser des marchés financiers sains en appliquant une réglementation équitable et efficace afin que les investisseurs se sentent protégés et en confiance lorsqu'ils investissent pour leur avenir.

## Nos valeurs



### Faire ce qui est juste

Nous traitons chaque personne avec respect.

Nous faisons preuve d'ouverture et de transparence.



### Faire preuve d'efficacité

Nous croyons en notre important travail et nous en sommes responsables.

Nous cherchons à nous dépasser.



### Favoriser l'inclusion

Nous favorisons la diversité et reconnaissons que nos différences peuvent être notre plus grand atout pour stimuler l'innovation et la croissance.



### Être à l'avant-garde

Nous misons sur des technologies novatrices pour demeurer à l'avant-garde.

Nous célébrons les personnes qui prennent l'initiative.

# Réglementation, intégration et stratégie



**L'OCRI, comme tous les organismes de réglementation, a la responsabilité première d'établir une réglementation efficace. À cela s'ajoute notre devoir d'améliorer continuellement notre organisme et le modèle de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités, afin de nous assurer que le système de réglementation des marchés financiers sert l'intérêt de tous les participants.**

Notre plan stratégique est élaboré à partir de ces responsabilités de tous les jours. Son objectif global est d'améliorer les éléments du système canadien des marchés financiers que nous soutenons en comblant les lacunes qui peuvent être nuisibles dans la réglementation, en réduisant les chevauchements et les dédoublements à l'interne et avec d'autres organismes de réglementation, et en simplifiant un système excessivement complexe.

Chacun de nos objectifs stratégiques et les initiatives qui les sous-tendent sont liés à cet objectif, tout comme les éléments de nos plans d'exploitation annuels. En réalisant des progrès à l'égard de nos objectifs stratégiques et opérationnels annuels, nous avançons vers la réalisation de notre mission et de notre vision.

## Un aperçu de notre approche

Entre nos activités réglementaires et nos objectifs stratégiques se trouve notre important travail d'intégration, qui comprend des éléments des deux volets. L'intégration est une priorité pour la première année de notre plan stratégique. Quand nous nous sommes regroupés pour former l'OCRI, il ne s'agissait pas seulement de réunir deux organismes de réglementation, mais aussi deux groupes de personnes. Des personnes qui s'acquittaient de leurs responsabilités réglementaires en s'appuyant sur leurs propres règles, procédures, systèmes et, surtout, cultures organisationnelles.

L'intégration consiste donc à regrouper et à harmoniser tout ce que nous faisons, tant à l'interne qu'à l'externe. Nous devons réussir notre intégration pour être en mesure d'assurer une réglementation cohérente et efficace dans le cadre de notre modèle actuel, en conformité avec les priorités des ACVM. Nous devons aussi unir nos forces en tant qu'organisme doté d'une culture unique qui reflète nos valeurs et jeter les bases qui nous permettront de réaliser nos objectifs stratégiques pour l'avenir. L'intégration est notre premier objectif stratégique et notre priorité pour la première année.



**Application de la réglementation et activités courantes**

Continuer de nous acquitter de notre mandat au quotidien



**Intégration**

! L'objet du présent rapport

Renforcer les assises en regroupant les systèmes, les personnes et les programmes



**Objectifs stratégiques**

! L'objet du présent rapport

Créer de la valeur pour l'avenir de l'OCRI et du secteur des placements

# La voie vers notre plan stratégique

## La création de notre plan stratégique s'apparente à la planification d'un itinéraire, celui que nous voulons que l'organisme emprunte.

Comme c'est le cas lorsqu'on planifie un itinéraire, nous nous posons d'abord la question suivante : « Où sommes-nous maintenant? » Pour y répondre, nous avons pris en compte chacun des éléments suivants : les résultats d'une analyse conjoncturelle, les leçons tirées de la mise en œuvre du précédent cycle de planification stratégique, et un examen des tendances qui se dessinent sur le marché.

Comme l'OCRI est un nouvel organisme, fier des réalisations des organismes qui l'ont précédé, mais différent d'eux, nous devons également définir ensemble notre nouvelle vision, notre nouvelle mission et nos nouvelles valeurs.

La vision définit l'état auquel nous aspirons, notre destination. La mission est le chemin que nous empruntons pour y parvenir. Nos valeurs définissent qui nous sommes et comment nous interagissons avec le monde qui nous entoure durant notre parcours. Ensemble, elles sont à la fois une manière d'interpréter ce que nous rencontrons tout au long de notre itinéraire et une boussole qui nous indique la voie à suivre lorsque des choix difficiles s'imposent.

Nous nous sommes ensuite demandé : « Comment y arriverons-nous? » À quelles fins devrions-nous consacrer nos ressources humaines et financières pour aller de l'avant? Les six objectifs stratégiques qui en résultent représentent le consensus des points de vue de nos parties prenantes découlant de nos consultations sur les principaux domaines dans lesquels nous devons progresser au cours des trois prochains exercices.

Notre plan stratégique s'étend sur trois ans, mais il prévoit aussi certaines initiatives de transformation qui pourraient se poursuivre au delà de cette période. Comme pour toute entreprise de longue haleine, nous devons nous assurer que nous avons un moyen de mesurer nos progrès et de vérifier que nous sommes sur la bonne voie. Le dernier élément du processus de planification consistait donc à établir les bons paramètres pour fournir une évaluation transparente de nos progrès.

## Où en sommes-nous?

Contexte actuel

Leçons tirées des plans stratégiques antérieurs

Tendances et conséquences



1

## Quelles sont les prochaines étapes?

Notre vision

Notre mission

Nos valeurs



2

## Comment y arriverons-nous?

Objectifs stratégiques

Risques et mesures d'atténuation

Examen des ressources

Analyse financière



3

## Comment évaluerons-nous nos progrès?

Mesures stratégiques

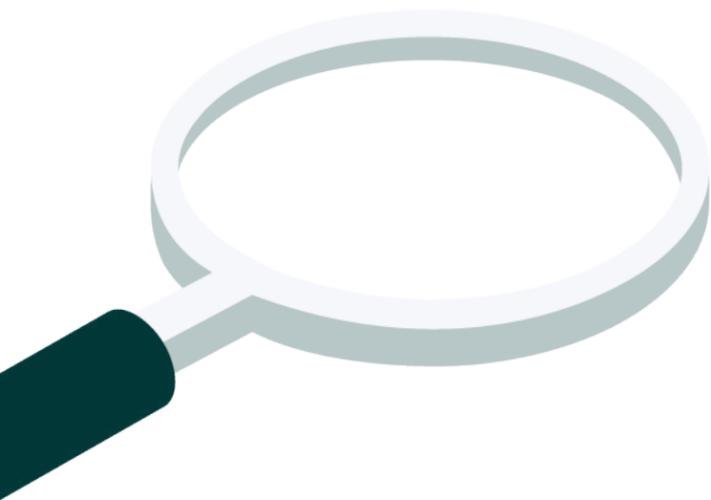


4

# Consultations

La consultation de nos différentes parties prenantes a été un élément essentiel de notre processus de planification stratégique.

Nous avons effectué un travail considérable pour recueillir des commentaires sur notre rôle actuel en tant qu'organisme de réglementation, sur ce que nous pouvons améliorer et sur ce que nous devons faire pour mieux répondre aux besoins des investisseurs et du secteur dans l'avenir. Nous avons examiné et pris en considération les priorités des ACVM afin de nous assurer que nous étions sur la même longueur d'onde. Ce travail a servi de fondement à notre réflexion tout au long du processus de planification stratégique.



## Axes des consultations



Consultation interne



Consultation externe



Priorités des ACVM

## Consultation interne

Nous avons mobilisé l'équipe de la haute direction (EHD) et l'équipe des gestionnaires principaux (EGP) en ce qui concerne ce qui suit :

1

Élaboration de l'analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (SWOT)

2

Examen et établissement des priorités du mandat reçu des ACVM

3

Discussion sur l'analyse de la conjoncture et l'incidence sur l'OCRI

En gardant à l'esprit nos parties prenantes, ces deux équipes ont entrepris un exercice visant à mieux définir les thèmes émergents initiaux.

## Consultation externe – questions

Quelles sont les tendances sectorielles qui vous préoccupent le plus ou qui vous emballent le plus?

Comment définiriez-vous la réussite à long terme pour l'OCRI? Si vous pouviez vous projeter dans cinq ans, que voudriez-vous pouvoir dire que l'OCRI a accompli?

Quels sont, selon vous, la plus grande occasion ou le plus grand défi pour l'OCRI?

Qu'est-ce que l'OCRI ne devrait pas changer, et pourquoi?

À votre avis, quelles sont les principales tendances sectorielles que l'OCRI doit prendre en considération?

Veuillez nous faire part de tout point de vue qui aidera l'OCRI à devenir un organisme de réglementation efficace.

## Portée



## Priorités des ACVM

Nous avons également fait participer les ACVM à notre processus de planification stratégique.

### Priorités

« Le nouvel OAR (l'OCRI) doit se concentrer sur son mandat d'intérêt public et travailler à la rationalisation et à la modernisation du système de réglementation afin d'accroître son efficacité pour toutes les parties prenantes. Les fonds d'investissement et les courtiers en épargne collective ont témoigné leur appui au nouveau modèle de réglementation, mais ces derniers veulent obtenir des précisions sur l'intégration et la représentation de leurs modèles d'affaires dans le nouveau système. »



### Éléments propres aux ACVM

L'Énoncé de position 25-404 des ACVM présente un cadre global pour l'OCRI, lequel comprend des initiatives et des exigences précises. Les solutions proposées par les ACVM se résument comme suit : relever les défis et saisir les occasions dans chacune des catégories ci-dessous.

- 1 Amélioration de la gouvernance
- 2 Renforcement des compétences
- 3 Accroissement de la sensibilisation des investisseurs
- 4 Amélioration de l'accès aux conseils
- 5 Réduction des coûts sectoriels
- 6 Promotion de l'harmonisation / des efficacités
- 7 Harmonisation relative au versement autorisé de commissions à des tiers
- 8 Maintien d'une surveillance robuste du marché
- 9 Mise à profit des projets connexes en cours

# Thèmes



**Nos consultations ont permis de dégager six grands thèmes.**

Après avoir examiné les questions, les préoccupations et les problèmes soulevés par les participants, puis regroupé les réflexions et les suggestions semblables, il est devenu évident que nous devons consacrer nos efforts à un certain nombre de priorités au cours des trois prochains exercices : la démographie et les besoins des investisseurs; l'évolution de la réglementation; la technologie, les données et l'innovation; les compétences; la sensibilisation des investisseurs; et les initiatives de transformation. Ces thèmes ont servi de toile de fond à l'élaboration des objectifs stratégiques de l'OCRI.

1

Démographie et besoins des investisseurs

2

Évolution de la réglementation

3

Technologie, données et innovation

4

Compétences

5

Sensibilisation des investisseurs

6

Initiatives de transformation

# Plan stratégique de l'OCRI

Exercices 2025-2027

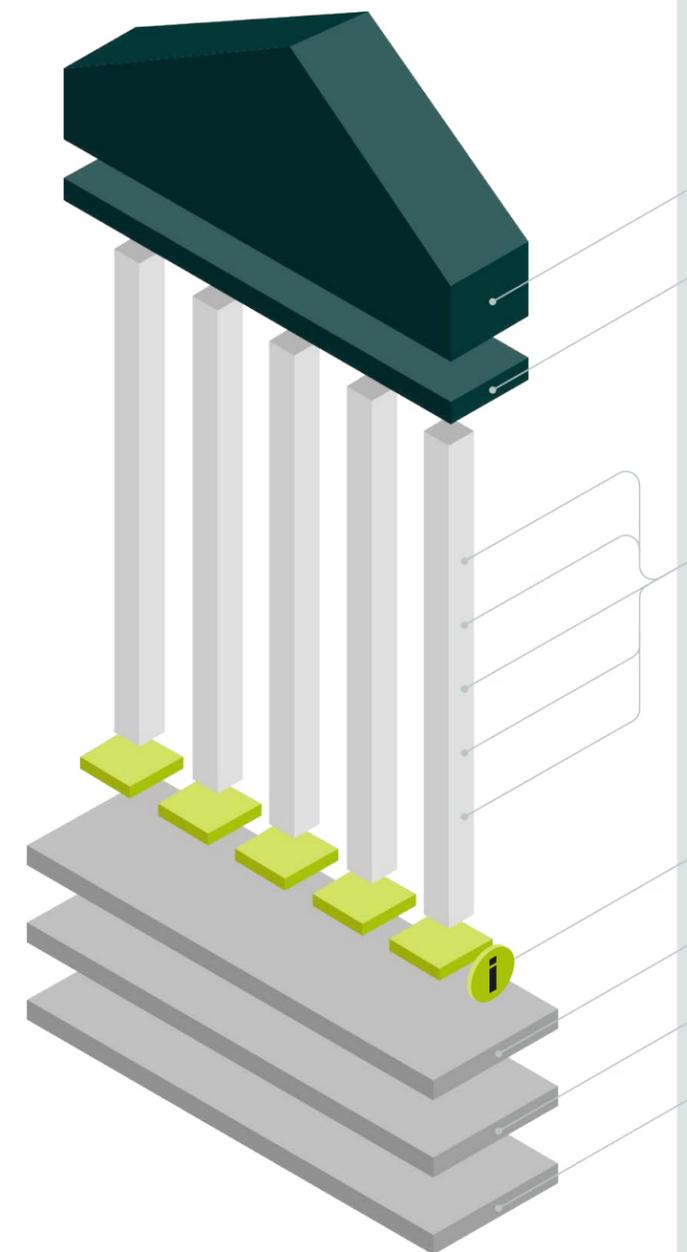
**L'OCRI, comme tous les organismes de réglementation, a la responsabilité première d'établir une réglementation efficace.**

À cela s'ajoute notre devoir d'améliorer continuellement notre organisme et le modèle de réglementation dans le cadre duquel nous exerçons nos activités, afin de nous assurer que le système de réglementation des marchés financiers sert l'intérêt de tous les participants.



Au quotidien, nous continuons d'exercer nos activités liées aux politiques réglementaires, à la conformité, à l'inscription et aux affaires disciplinaires ainsi que d'autres activités, comme celles liées à notre engagement envers la surveillance des cryptomonnaies. Notre plan stratégique est établi à partir de ces responsabilités de tous les jours. Son objectif global est d'améliorer les éléments du système canadien des marchés financiers que nous soutenons en comblant les lacunes qui peuvent être nuisibles dans la réglementation, en réduisant les chevauchements et les doublons inutiles à l'interne et avec d'autres organismes de réglementation, et en simplifiant un système excessivement complexe.

Chacun de nos objectifs stratégiques et les initiatives qui les sous-tendent sont liés à cet objectif, tout comme les éléments de nos plans d'exploitation annuels. En réalisant des progrès à l'égard de nos objectifs stratégiques et opérationnels annuels, nous avançons vers la réalisation de notre mission et de notre vision.



## Aperçu de nos objectifs stratégiques

Mission et vision

Réglementation transformationnelle

- 1 Évolution de la réglementation
- 2 Accès aux conseils
- 3 Recherche, sensibilisation et protection des investisseurs
- 4 Inscription et compétences
- 5 Réglementation des marchés

! Intégration

Personnes (valeurs)

Processus

Technologie

## Objectifs stratégiques



### Intégration

Respecter notre engagement à l'égard de l'intégration

! Priorité pour l'année 1



### Évolution de la réglementation

Être un organisme de réglementation agile qui offre des services efficaces et économiques répondant aux besoins des investisseurs, des courtiers et du marché



### Accès aux conseils

Faciliter l'accès à des conseils réglementés qui répondent aux besoins changeants des investisseurs



### Recherche, sensibilisation et protection des investisseurs

Comprendre, informer et protéger les investisseurs



### Inscription et compétences

Moderniser le régime d'inscription et les normes de compétence des personnes inscrites chez des membres de l'OCRI



### Réglementation des marchés

Assurer une réglementation efficace et appropriée qui favorise l'équité et l'efficacité des marchés financiers

# Intégration

## Objectif stratégique :

### Respecter notre engagement à l'égard de l'intégration

La vision de l'OCRI à l'égard de l'intégration consiste à exercer nos activités comme une seule entité, en tenant compte des composantes clés de notre marque, de notre identité culturelle, de notre structure organisationnelle et d'un ensemble commun de processus et de systèmes. Collectivement, ces composantes feront de nous un organisme unifié, considéré tant à l'interne qu'à l'externe comme un organisme de réglementation digne de confiance. La réussite de notre intégration au cours des prochaines années nous permettra de respecter nos engagements envers nos parties prenantes, y compris celui de mener à bien les priorités établies par les ACVM. Nos efforts d'intégration se poursuivront au cours des prochains exercices.

## État d'avancement du programme d'intégration

### Principales initiatives d'intégration à venir :

- Modèle de tarification intégré des courtiers
- Intégration des fonctions de conformité des membres\*
- Intégration des fonctions de mise en application\*
- Intégration des fonctions relatives aux plaintes et demandes de renseignements
- Intégration des programmes de formation continue\*
- Modèle d'assurance des compétences amélioré\*
- Harmonisation relative au versement autorisé de commissions à des tiers\*
- Consolidation du manuel de réglementation de l'OCRI\*
- Déploiement continu du cadre d'intégration culturelle
- Délégation des pouvoirs d'inspection des activités des courtiers en épargne collective au Québec

\* Comme indiqué dans l'Énoncé de position 25-404 des ACVM



# Évolution de la réglementation

## Objectif stratégique :

Être un organisme de réglementation agile qui offre des services efficaces et économiques répondant aux besoins des investisseurs, des courtiers et du marché



Compte tenu de l'évolution rapide du secteur, l'OCRI doit suivre le rythme pour conserver la confiance des investisseurs, des sociétés et des personnes qu'il réglemente. Il doit soutenir différents modèles d'affaires et s'assurer que la réglementation qu'il applique est proportionnelle aux risques que présente l'activité réglementée.

Les membres et les investisseurs doivent être en mesure d'interagir facilement avec nous. Par conséquent, nous regrouperons et moderniserons nos portails établis à l'intention des membres afin d'offrir à ceux-ci une interface sécurisée et intuitive pour recevoir les communications et nous fournir de l'information dans le cadre de nos processus réglementaires. Nous organiserons les documents et les données que nous recevons et produisons pour soutenir efficacement nos activités internes et fournirons des renseignements consolidés provenant de nos systèmes fonctionnels pour obtenir de l'information pertinente à l'interne et la communiquer à nos membres.

Nous continuerons d'améliorer l'information que nous offrons aux investisseurs par l'intermédiaire de notre site Web et de nos plateformes de médias sociaux, en plus d'optimiser les voies d'accès pour les demandes de renseignements et les plaintes



des investisseurs. Afin d'accroître notre efficacité et la transparence de nos activités pour l'ensemble des parties prenantes, nous tirerons parti des technologies en mettant l'accent sur l'automatisation des processus par la robotique et la visualisation des données et, en particulier pour la réglementation des marchés, nous étendrons l'utilisation de l'apprentissage automatique supervisé.

## Résultats

### 01 Amélioration et simplification du soutien aux courtiers

#### Approuver les demandes de dispense

Établir des normes de service pour le processus de demande.

#### Assurer une interprétation uniforme des politiques au sein de l'OCRI

Examiner nos procédures internes en ce qui a trait à l'interprétation des politiques réglementaires à l'OCRI de façon que nos parties prenantes puissent bénéficier d'un soutien et d'une surveillance réglementaire professionnels et uniformes. Les courtiers bénéficieront aussi d'un seul point d'accès pour l'interprétation des politiques, dans la mesure du possible.

## 02 Tableau de bord des courtiers membres

### Regrouper les données des courtiers provenant des systèmes opérationnels ainsi que les coordonnées des personnes-ressources en un seul endroit

Créer une source centrale d'information sur les courtiers provenant des systèmes opérationnels pour fournir des rapports complets (inscription, inspection, affaires disciplinaires, évaluation des risques, personnes-ressources), de l'information sur les tendances et des comparaisons avec les groupes de pairs pour soutenir les activités internes et fournir des repères, et permettre aux courtiers membres d'accéder aux renseignements qui les concernent.

### Transformer la circulation de l'information entre les courtiers et l'OCRI pour créer un portail sécurisé

Moderniser et optimiser la communication et le transfert de renseignements entre les courtiers et l'OCRI grâce à la création d'un portail sécurisé et centralisé amélioré où les courtiers peuvent obtenir leurs renseignements auprès de l'OCRI et où chaque courtier peut téléverser et soumettre diverses déclarations.

## 03 Amélioration de l'efficacité en ce qui a trait à la réglementation des membres

### Créer un programme d'amélioration des processus de réglementation des membres

Examiner, déterminer et analyser les processus opérationnels et la façon de les améliorer. L'objectif est d'appliquer les pratiques exemplaires et d'améliorer l'expérience de nos parties prenantes. Nous pourrions ainsi combler les lacunes, éliminer les doublons et les chevauchements, et simplifier les choses.

# Accès aux conseils

## Objectif stratégique :

### Faciliter l'accès à des conseils qui répondent aux besoins changeants des investisseurs

L'une des priorités de l'OCRI est de faciliter l'accès à des conseils qui répondent aux besoins changeants des investisseurs. Nous envisagerons une nouvelle politique pour améliorer l'accès aux conseils en élargissant les types de conseils qui peuvent être offerts aux investisseurs dans l'ensemble des sociétés réglementées par l'OCRI. Lorsqu'il est question du continuum de la richesse, nous faisons référence à des domaines qui font l'objet d'une surveillance par l'OCRI. Il peut s'agir de conseils hybrides et automatisés qui sont aussi plus économiques, plus adaptables et qui peuvent être moins personnalisés que ceux fournis auparavant. Ainsi, un plus grand nombre d'investisseurs seront soutenus et protégés grâce à la prestation de conseils réglementés pour orienter leurs décisions financières.



De plus, nous chercherons des façons de simplifier la collecte et la communication de renseignements sur les comptes pour les investisseurs au moyen d'un processus d'uniformisation dont l'OCRI sera responsable. En limitant l'information standard et la documentation juridique inutilement longue, nous améliorerons la convivialité pour les investisseurs et atténuerons la lourdeur du processus tout en continuant de veiller à ce que tous les types de comptes offerts soient assortis d'une information et de protections adéquates et uniformes.

De plus, grâce à la normalisation, nous croyons pouvoir régler bon nombre des « irritants » relevés dans le secteur, comme le dédoublement des efforts lorsqu'il s'agit de remplir des demandes liées à plusieurs comptes pour une même personne ou un même membre de la famille.



## Résultats

### 01 Élargissement des types de conseils

#### Adapter les obligations réglementaires liées aux conseils pour l'ensemble de la gamme des services-conseils

Examiner et déterminer comment nous pouvons modifier nos règles pour faire en sorte qu'une gamme élargie de services-conseils soit assortie d'une surveillance réglementaire et de protections adéquates, en adaptant les obligations réglementaires connexes à la nature des conseils fournis pour chaque offre de services-conseils. Cette gamme élargie permettra aux investisseurs de choisir plus facilement le type de conseils qu'ils souhaitent obtenir et la façon dont ils paient pour ceux-ci. En rendant accessible cette gamme élargie, un plus grand nombre d'investisseurs auront accès à des conseils réglementés.

### 02 Allègement du processus

#### Uniformiser la collecte de renseignements liés à la connaissance du client et d'autres renseignements sur le client

Poursuivre l'uniformisation des renseignements liés à la connaissance du client à recueillir par les sociétés afin de favoriser une évaluation plus uniforme de la convenance parmi les sociétés et de faciliter la transférabilité des données sur les clients entre les courtiers à l'avenir. L'uniformisation sera également utile lorsqu'elle sera combinée aux données du portefeuille numérique (déjà recueillies dans le cadre des examens de la conformité), car elle permettra d'accroître l'efficacité du processus d'examen de la conformité et de soutenir les comparaisons à l'échelle du secteur pour détecter les valeurs aberrantes.

#### Simplifier l'offre de comptes et les documents d'information connexes

L'OCRI peut diriger la création de documents d'information simplifiés et normalisés à l'intention des clients, documents qui seraient uniformes quel que soit le courtier auprès duquel les clients détiennent un compte. La simplification et la normalisation des documents d'information permettront aux clients de mieux comprendre les renseignements importants et simplifieront la documentation qui est souvent très abondante et différente d'une société à une autre.

# Recherche, sensibilisation et protection des investisseurs

## Objectif stratégique :

### Comprendre, informer et protéger les investisseurs

L'OCRI s'est engagé à faire une plus grande place au point de vue des investisseurs dans ses activités de réglementation. Pour ce faire, il s'appuie sur les commentaires du comité consultatif des investisseurs (CCI) et mise sur la recherche, l'engagement et les partenariats du Bureau des investisseurs.

Nous effectuerons des recherches, notamment au moyen du premier sondage de l'OCRI auprès des investisseurs, afin d'orienter les travaux du Bureau des investisseurs dans le but de tenir compte du point de vue des investisseurs dans toutes nos activités réglementaires.

Notre CCI ainsi que de nombreux courtiers membres ont exprimé la volonté que l'OCRI intensifie ses activités de sensibilisation et de rayonnement dans la collectivité. C'est l'une de nos priorités, et nous prendrons des mesures pour tirer parti de notre position dans la collectivité pour faire connaître les ressources et les outils qui sont offerts aux investisseurs.



## Résultats

### 01 Obtention d'un profil de l'investisseur canadien

#### Sondages auprès des investisseurs et projet de recherche auprès des clients

Effectuer à la fois des recherches qualitatives, au moyen de sondages menés auprès des investisseurs, et des recherches quantitatives en obtenant des données sur la clientèle de tous les membres servant des clients de détail afin de bien orienter nos activités réglementaires.

### 02 Sensibilisation du public à l'existence de l'OCRI

#### Sensibiliser le public à l'existence de l'OCRI et aux ressources accessibles aux investisseurs

Mener une campagne de sensibilisation pour mieux faire connaître l'OCRI et publier de l'information et des ressources à l'intention des investisseurs pour informer ceux-ci des mesures disponibles pour les soutenir sur le plan financier.

### 03 Renforcement de la protection des investisseurs

#### Examiner le cadre de traitement des plaintes et les mécanismes de recours mis à la disposition des investisseurs

Fournir des commentaires et du soutien aux équipes responsables des politiques réglementaires et au Bureau de l'avocat général dans le cadre de leur examen des règles sur le traitement des plaintes, du programme d'arbitrage et des propositions de remboursement de commissions.

### 04 Information pertinente

#### Être au fait des nouvelles tendances qui touchent notre secteur et les investisseurs

Participer à des activités de sensibilisation et à des consultations dans divers domaines, notamment la gestion de patrimoine flexible, les transferts de comptes, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, la cybersécurité, les cryptoactifs et la finance décentralisée, en vue de guider et de soutenir les membres.

# Inscription et compétences

## Objectif stratégique :

### Moderniser le régime d'inscription et les normes de compétence des personnes inscrites

Nous sommes déterminés à simplifier et à harmoniser notre cadre d'inscription et nos normes de compétence afin de mieux répondre aux besoins changeants des investisseurs et des sociétés membres partout au Canada.

Notre programme de modernisation jettera les bases d'un régime d'assurance des compétences amélioré qui permettra aux personnes et aux sociétés inscrites d'utiliser les bons outils pour mieux servir le public investisseur canadien.

Nous avons reçu des commentaires sur l'importance des normes de compétence et d'inscription pour les sociétés membres et les personnes autorisées. Les commentaires portaient sur la nécessité d'accroître la crédibilité des conseils donnés et de la personne qui les donne. Il est nécessaire de renforcer les normes afin d'accroître la protection des investisseurs et d'améliorer les résultats obtenus sur le plan financier, à mesure que les normes de compétence et d'accréditation sont simplifiées et harmonisées.

De plus, de nombreuses parties prenantes ont exprimé la volonté que l'OCRI prenne en charge les fonctions d'inscription pour toutes les personnes autorisées relevant de sa compétence. L'harmonisation du régime d'assurance des compétences fait partie de la phase d'intégration et se poursuivra tout au long du plan triennal.



## Résultats

### 01 Amélioration du régime d'assurance des compétences des CP

#### Choisir un nouveau prestataire de services de formation

Terminer le processus d'appel de propositions pour la sélection d'un ou de plusieurs prestataires qui fourniront les examens à réussir pour satisfaire aux exigences en matière de compétence et obtenir l'autorisation.

#### Établir un nouveau modèle d'assurance des compétences fondé sur l'évaluation

Établir un régime d'assurance des compétences économique et simplifié, à la fois actuel et pertinent, permettant de s'assurer que les personnes autorisées sont qualifiées et compétentes.

### 02 Harmonisation des compétences

#### Élaborer une voie d'accès à la maîtrise des compétences pour les personnes physiques inscrites chez des courtiers en épargne collective (CEC) et des courtiers en placement (CP) qui soit à la fois uniforme et adaptée à l'objectif

Mettre au point un moyen simple et économique de permettre aux représentants des CEC de passer aux catégories d'inscription des CP, tout en s'assurant qu'ils acquièrent les compétences requises pour servir efficacement leurs clients.

#### Collaborer avec les ACVM à l'amélioration du régime d'assurance des compétences applicable aux CEC

### 03 Délégation des fonctions d'inscription

#### Exercer les fonctions d'inscription pour les personnes physiques inscrites chez des CEC au Québec

L'AMF a délégué à l'OCRI les fonctions d'inscription des personnes physiques inscrites chez des CEC. Ces nouvelles fonctions permettront d'harmoniser le processus d'inscription des personnes physiques inscrites chez des CEC et des CP au Québec, ce qui simplifiera le processus et réduira la confusion.

#### Chercher à obtenir la délégation des fonctions d'inscription pour toutes les personnes physiques inscrites chez des courtiers en placement ou des courtiers en épargne collective\*

Échanger avec les membres des ACVM pendant que celles-ci évaluent l'efficacité de la délégation de certaines fonctions d'inscription à l'OCRI.

\* Possibilité de transformation

### 04 Système d'inscription modernisé

#### Élaborer des systèmes d'inscription pour soutenir l'inscription des personnes physiques inscrites chez des CEC au Québec

L'AMF a délégué à l'OCRI les fonctions d'inscription des personnes physiques inscrites chez des courtiers en épargne collective. Cette nouvelle responsabilité de l'OCRI au Québec permettra d'harmoniser le processus d'inscription des personnes physiques inscrites chez des CEC et des CP et réduira la confusion. Le développement de systèmes sera nécessaire pour assumer cette nouvelle responsabilité.

#### Renforcer la Base de données nationale d'inscription (BDNI) afin d'améliorer ses fonctionnalités pour l'OCRI, les sociétés membres et les territoires participants\*

Explorer les possibilités d'élaborer des outils et des procédures plus efficaces et conviviaux pour veiller à ce que les membres de l'OCRI reçoivent en temps utile des renseignements pertinents sur la réglementation.

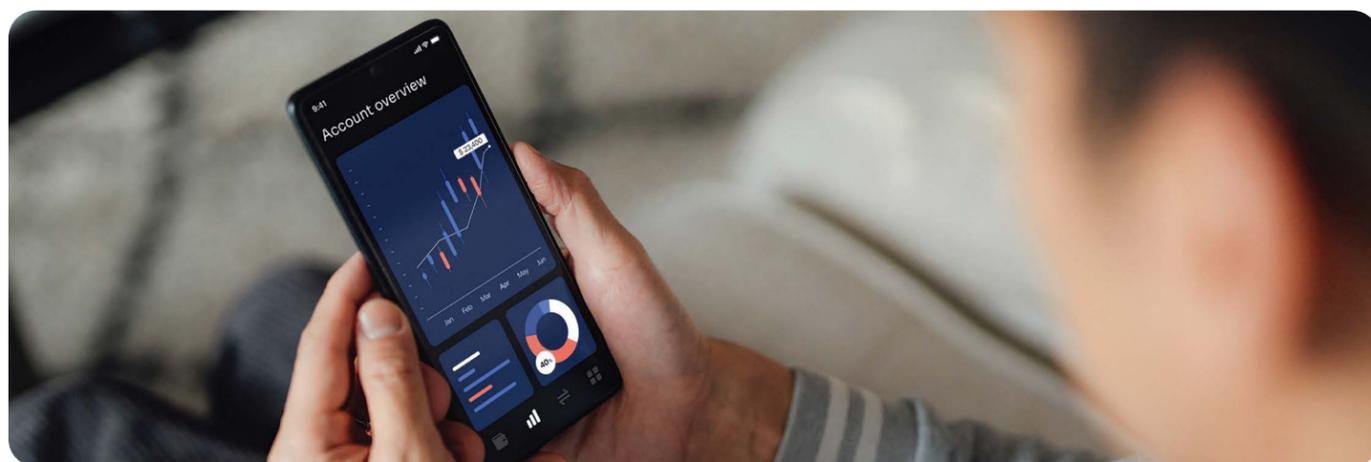
\* Possibilité de transformation

# Réglementation des marchés

## Objectif stratégique :

**Assurer une réglementation efficace et appropriée qui favorise l'équité et l'efficacité des marchés financiers**

Favoriser des marchés financiers sains est primordial pour l'OCRI, et nous sommes déterminés à accroître la confiance à l'égard de nos marchés. Nous adapterons la réglementation des marchés en évaluant les changements pouvant être apportés aux politiques pour tenir compte des risques et des lacunes actuels du cadre de réglementation et en élaborant des projets de règles au besoin. Nous nous attendons à ce que les marchés évoluent et nous ferons évoluer notre système de surveillance des marchés en parallèle afin de continuer à exercer une surveillance rigoureuse.



## 01 Amélioration de la surveillance réglementaire

### Mener un projet conjoint avec les ACVM pour améliorer le cadre de réglementation de la vente à découvert

Évaluer les changements pouvant être apportés aux politiques pour tenir compte des risques et des lacunes actuels du cadre de réglementation de la vente à découvert et élaborer des projets de règles lorsqu'il est jugé approprié de le faire. Les règles sur la vente à découvert constituent un élément important qui est continuellement considéré comme ayant une grande incidence.

### Adapter le cadre de réglementation aux caractéristiques de négociation propres aux fonds négociés en bourse (FNB)

Examiner la politique actuelle de négociation sur le marché et son application à la négociation des FNB. Nous tiendrons des consultations approfondies avec des parties prenantes du secteur afin d'examiner le caractère approprié de notre cadre de réglementation actuel par rapport à certaines des caractéristiques propres aux FNB et de proposer des modifications de règles, s'il y a lieu. Certains de ces travaux peuvent être effectués en parallèle avec l'examen des FNB par les ACVM.

### Élargir la surveillance croisée pour y inclure les dérivés cotés sur tous les produits au comptant dans le portefeuille de l'OCRI\*

Élargir la gamme d'alertes de surveillance, y compris de surveillance croisée des actifs, afin de tirer parti de notre capacité de surveillance actuelle.

\* Possibilité de transformation

## 02 Surveillance 2.0

Créer un plan axé sur l'avenir pour les activités de surveillance qui tienne compte des personnes, des compétences, des processus et de la technologie. Il s'agit d'une feuille de route qui nous permettra d'évaluer les changements à apporter à la technologie de surveillance et d'accroître l'efficacité des activités de surveillance.

# Initiatives de transformation

**L'OCRI est lui-même issu d'une transformation profonde du cadre de réglementation, transformation qui a fait l'objet d'un consensus au sein du secteur et parmi les investisseurs et nos partenaires en réglementation.**

Le consensus était le suivant : le cadre de réglementation en place était désuet et imposait aux investisseurs et au secteur des restrictions qui limitaient l'obtention de résultats optimaux pour les Canadiens.

L'Énoncé de position 25-404 des ACVM, qui a mené à la création de l'OCRI, et les décisions de reconnaissance subséquentes qui régissent nos activités, favorisent la création d'un environnement amélioré pour toutes les parties prenantes. Dans le plan stratégique, nous avons ciblé les domaines où nous concentrerons nos efforts au cours des trois prochains exercices en vue de réaliser les travaux et les priorités qui sont présentés dans ces deux documents.

Pour le premier exercice, notre plan stratégique est axé sur l'intégration substantielle des deux organismes ayant précédé l'OCRI. En effet, il s'agit d'une priorité pour toutes nos parties prenantes et pour notre organisme alors que nous bâtissons une culture commune.

Le plan tient également compte de l'avenir et de notre capacité à préparer le terrain pour une transformation future, transformation qui soutiendra à la fois les priorités de nos parties prenantes et celles de nos partenaires en matière de réglementation, les ACVM.

En particulier, nous avons souscrit à la priorité des ACVM qui consiste à « favoriser l'élaboration, l'interprétation et l'application d'obligations réglementaires cohérentes ».

Nous croyons que cette initiative de transformation nous permettra de nous rapprocher de cet objectif et de soutenir l'efficacité globale du secteur. Au fil des consultations que nous avons menées durant la dernière année, un certain nombre d'autres défis se sont manifestés, des défis qui pourraient nécessiter des transformations profondes pour être résolus. La restructuration du modèle d'inscription permettra non seulement d'accroître l'efficacité, mais aussi de réduire les coûts globaux et d'atténuer la confusion qui règne chez les investisseurs relativement à l'inscription des personnes physiques et des sociétés.

L'entrepôt de données liées à la connaissance du client et la gestion de patrimoine flexible constituent la prochaine étape des travaux qui seront entrepris dans le cadre de l'objectif stratégique visant l'accès aux conseils. Nous considérons qu'il s'agit d'un prolongement naturel de la priorité des ACVM, soit l'« accès aux conseils », qui permet aux sociétés de recueillir de l'information uniforme à un seul endroit afin de faciliter l'ouverture et le transfert de comptes.

Cette initiative pourrait rendre possible une transformation future, soit la garde de ces renseignements pour le secteur, possiblement au moyen de la technologie des registres distribués (TRD) sécurisée et cryptée avec l'OCRI comme curateur, ce qui offrirait une souplesse considérablement accrue aux clients.

Chacun des résultats transformateurs énumérés ci-après représente une possibilité de combler une lacune, d'éliminer des chevauchements ou de simplifier un système actuellement très complexe. Toutefois, comme nous l'avons appris dans le cadre du projet de création de l'OCRI, les transformations profondes sont difficiles. Par conséquent, bien que nous ayons cerné des possibilités de transformation, notre travail initial ne consistera pas à aborder celles-ci d'un seul coup.

Les initiatives mises en œuvre au cours du cycle actuel visent à préparer le terrain pour les initiatives de transformation et à faciliter leur évaluation plus complète en vue du prochain cycle. Nous avons établi une série d'initiatives stratégiques qui seront mises en œuvre à titre d'étapes provisoires.

Chacune de ces initiatives offrira une valeur ajoutée au système, à nos parties prenantes et à l'organisme, mais ensemble, elles prépareront le terrain pour que l'initiative de transformation soit possible.

## Accès aux conseils

Objectif général

Obtenir la garde des renseignements liés à la connaissance des clients pour le secteur, au moyen d'un système sécurisé et crypté, avec l'OCRI comme curateur, afin d'accroître considérablement la souplesse pour les clients.

## Entrepôt de données liées à la connaissance du client et gestion de patrimoine flexible

Initiative stratégique antérieure

Uniformiser la collecte de renseignements liés à la connaissance du client et d'autres renseignements sur le client.

## Inscription et compétences

Objectif général

Soutenir les ACVM dans leur examen de l'intégration d'autres catégories d'inscription à l'OCRI.

## Catégories d'inscription

Initiative stratégique antérieure

Chercher à obtenir la délégation des pouvoirs d'inscription dans d'autres territoires pour les personnes physiques inscrites chez des courtiers en placement ou des courtiers en épargne collective.

## Systèmes d'inscription

Objectif général

Créer une base de données / un système d'inscription efficace et convivial pour les sociétés membres de l'OCRI et les personnes autorisées qui viendra compléter la Base de données nationale d'inscription des ACVM.

Initiative stratégique antérieure

Élaborer des systèmes pour appuyer la délégation de pouvoirs actuelle concernant l'inscription des personnes autorisées à exercer des activités d'épargne collective au Québec et dans d'autres territoires.

## Réglementation des marchés

Objectif général

Compte tenu de l'arrivée sur les marchés canadiens de nouveaux venus ayant une vaste expérience des dérivés dans d'autres territoires, il est possible que le secteur des dérivés prenne de l'expansion au Canada.

## Fournisseur de services de réglementation aux bourses de dérivés

Initiative stratégique antérieure

Élargir la surveillance croisée pour inclure les dérivés cotés sur tous les produits au comptant dans le portefeuille de l'OCRI.

# Pour nous joindre

Tél. : 1 877 442-4322

Télec. : 1 888 497-6172

Courriel : [info@ciro.ca](mailto:info@ciro.ca)

Site Web : [ocri.ca](http://ocri.ca)



**OCRI · CIRO**

Organisme canadien  
de réglementation  
des investissements

Canadian Investment  
Regulatory  
Organization